

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 8 octobre 2024

Délibération
n°178-2024
Point 4.8.3.8

Point 4.8.3.8 de l'ordre du jour

Exonération dans le cadre de la réinscription en L1 des étudiants inscrits au DU Prêt pour Ma Licence (PPML)

EXPOSE DES MOTIFS :

Le DU Prêt pour Ma Licence (PPML) est destiné aux étudiants ayant obtenu une place en condition OUI SI type 2 en licence LLCER anglais ou licence de Psychologie.

Ce placement dans le programme PPML est dû à des résultats ou des profils sont trop éloignés des attendus et prérequis de la formation souhaitée. Les étudiants entrent dans une première année préparatoire à leur licence qui met l'accent, par petit groupe, sur la langue française, la méthodologie du travail, le projet personnel et professionnel, la culture et la remise à niveau ou la découverte de la spécialité choisie (anglais ou psychologie). Une immersion/découverte dans les cours magistraux de L1 est également organisée. L'étudiant bénéficie d'un suivi personnalisé. L'année suivante, les étudiants sont prêts à entrer dans l'année de L1 traditionnelle et ont déjà validé un certain nombre de modules afin de pouvoir consacrer plus de temps au disciplinaire. La première année de licence, se fait donc en deux ans, au lieu d'un.

Afin de favoriser le déploiement du dispositif, il a été indiqué aux étudiants qui ont intégré le dispositif PPML en 2023/2024 qu'ils pourraient bénéficier lors de leur deuxième inscription en 2024/2025 d'une exonération des droits d'inscription en L1.

La présente proposition vise à mettre en œuvre cette exonération.

Le 24 septembre 2024, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé ces dispositions, par 22 voix pour.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	29
Nombre de voix pour	24
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	5
Ne participe pas au vote	0

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve l'exonération dans le cadre de la réinscription en L1 des étudiants inscrits au DU Prêt pour Ma Licence (PPML).

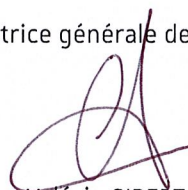
Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 10 octobre 2024

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT